

LOGO	Guide sur la reprise progressive de l'activité	Date de création : 29/04/2020
	Annexe 3J - Sauveteur secouriste du travail	Date de modification : 5/05/2020

La présente procédure a pour objet de décrire les modalités de secours auprès d'une personne prise d'un malaise durant la période de crise sanitaire.

Le secours à personne doit être effectué dans des conditions sanitaires permettant de protéger le secouriste et la victime d'un risque d'infection. A cette fin, des mesures doivent être mises en place pour limiter les contacts à risque avec la victime.

=> le Sauveteur secouriste du travail (SST) respectera les consignes de secours applicables dans la collectivité/l'établissement (chaîne alerte).

Que faire avant les premiers secours ?



Ajouter au contenu de la boîte de secours habituelle :

- 2 à 4 masques de protection (FFP2 ou à défaut de type chirurgical II ou II R) ;
- 2 paires de lunettes de protection ;
- des gants vinyles à usage unique ;
- un flacon de gel hydroalcoolique ;
- des lingettes désinfectantes, afin de nettoyer le matériel qui sera utilisé lors des gestes de premiers secours : ciseaux, pince à échardes, défibrillateur, etc...
- informer les secouristes des gestes complémentaires aux gestes de premiers secours (retrait des gants, désinfection du matériel, etc...).

Prévention des risques liés au Coronavirus :

EN MILIEU DE TRAVAIL, FACE A UNE PERSONNE PRESENTANT DES SYMPTOMES EVOCATEURS D'INFECTION RESPIRATOIRE PAR LE CORONAVIRUS (TOUX ET/OU ESSOUFLEMENT AU REPOS)

- Adopter le comportement adapté : se protéger soi-même, isoler la victime, prendre en charge la victime

POINTS DE VIGILANCE	
	LIMITER LE TEMPS D'EXPOSITION
1 MÈTRE 	GARDER LA DISTANCE MINIMALE DE 1 MÈTRE
+ AUTRES EPI	SE PROTÉGER AVEC UN MASQUE FFP2 ET DES EPI



- Essayer de garder la distance de sécurité d'un mètre et expliquer la raison de cette distance afin que la personne garde son calme, ne pas se mettre face à la victime pour porter secours, observer et questionner avant toute intervention avec contact

LOGO	Guide sur la reprise progressive de l'activité	Date de création : 29/04/2020
	Annexe 3J - Sauveteur secouriste du travail	Date de modification : 5/05/2020

Appeler le 15 et suivre ses préconisations



Que faire pendant les premiers secours ?

- Le secouriste ne devra jamais intervenir sans masque. Il devra porter de préférence un masque de type FFP2 ou à défaut de type chirurgical II ou II R
- Se laver/désinfecter les mains
- S'équiper du masque de protection indiqué ci-dessus, des lunettes de protection, des gants en vinyle avant de pratiquer les gestes de premiers secours
- Isoler la victime des autres personnes :
 - Demander si possible à la victime de se frictionner les mains avec du gel hydro alcoolique et de s'équiper d'un masque
 - En fonction des cas, installer la victime en position latérale de sécurité ou en position assise ou demi-assise ceci afin de permettre une meilleure respiration
 - Retirer tout lien pouvant gêner la respiration : ceinture, foulard, bouton, si possible ouvrir la fenêtre pour aérer la pièce
 - Examiner la victime : les gestes de premiers secours ne changent pas pour la majeure partie des accidents sauf si **la victime est inconsciente et ne respire pas**.

Que faire si la victime est inconsciente et ne respire pas ?

Si la victime est inconsciente et ne respire pas, elle est en arrêt cardiaque. Au vu du contexte :

- Ne pas réaliser d'insufflation,
- Basculer la tête vers l'arrière,
- Débuter la réanimation cardio-pulmonaire immédiatement jusqu'à l'arrivée du DAE et des secours avant l'appel au 15 qui donnera les consignes sur des gestes complémentaires en fonction de l'analyse de la situation.



Que faire après les premiers secours ?

Le secouriste doit :

- se laver les mains,
- retirer les lunettes de protection, les gants, puis le masque en saisissant par l'arrière les élastiques, sans toucher la partie avant du masque et le jeter comme les gants dans un sac plastique dédié, puis refermer le sac,
- se laver à nouveau les mains (lavage des mains à l'eau et au savon liquide ou à défaut friction des mains avec une solution hydroalcoolique),
- si possible, changer de vêtements.



Il informe l'employeur et le médecin de prévention de son intervention. Il peut être amené à donner des conseils à l'employeur sur la nécessité de suspendre l'utilisation des locaux avant leur nettoyage spécifique avec le protocole dédié.

Toutes les personnes ayant été en contact direct avec la victime doivent aussi aller se laver les mains.

Destinataires :	Rédigé par :	Page 2 sur 2
-----------------	--------------	--------------